

Séance du 2 septembre 2014

Le deux septembre deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Etait excusé : M. Dominique LUCAS

Secrétaire de séance : M. Michel FOUCHER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2014

Monsieur Joseph GAUDIN apporte plusieurs observations :

↳ « **déformation de propos** : la cantine qui serait donc à nouveau faite sur place et non pas avec des plats qui viennent de l'extérieur, tout n'a pas été précisé, puisqu' il y a une chose qui a été mal mise, évoqué ça lors de la campagne électorale, non non c'était notre projet, c'est pas évoqué, c'est dans le programme. Je précise au passage que les personnes qui ont présenté ça, présentent ça comme étant leur idée, quand ce sont elles qui sont à l'origine de l'arrêt de ce système au cours des mandatures précédentes. Ça existait auparavant, nous voulions que ça redémarre, la cantine était servie avec des plats préparés, les fournisseurs s'appelaient DORISON et COURAPIÉ, ça a été cessé, ce n'est pas une nouveauté, c'est un retour aux sources. »

Monsieur le Maire : « le problème, ce n'était pas des plats préparés, c'est d'utiliser les ressources locales du Conseil Général, à savoir la cuisine du collège ».

Monsieur Joseph GAUDIN : « Mais on retourne avec de la cuisine faite localement et avec des produits locaux, tout ça c'était notre programme, ça n'a pas été seulement évoqué ».

↳ « **commission de développement durable** : il a été évoqué pour justifier les personnes qui seraient dans cette commission de faire comme il aurait été fait dans les autres commissions au prorata du résultat de l'élection. Sur le coup, je n'ai pas réagi. J'ai voulu le faire après, mais je n'en ai pas eu l'occasion, ce n'est pas du tout ce qui a été fait pour les autres commissions, la répartition des noms des personnes n'a jamais été faite en fonction du résultat électoral. Il se réjouit de voir rentrer dans cette commission des personnes qui étaient contre à l'origine, ce qui montre qu'elles ont clairement changé d'avis ».

↳ **commission économique** : Monsieur Joseph GAUDIN reproche que tout n'a pas été retranscrit correctement lorsqu'il a interpellé Jean-Pierre FOUCHER lors de la réunion du 25 juin 2014.

Les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2014, après prise en compte des observations de Monsieur Joseph GAUDIN.

Droit de préemption, 1 Cité des Pelouses

Le Conseil Municipal ne préempte pas la maison cadastrée section AD 278 et 459, 1 cité des Pelouses appartenant à Monsieur Gaston PROU.

Droit de préemption, 9 Rue Villebois Mareuil

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 4 juillet 2014, adressée par maître GUEDON, notaire à Ballée, en vue de la cession moyennant le prix de 14 400 €+ frais de notaire de 2 500 € d'une propriété sise à GREZ-EN-BOUERE, cadastrée section AD n° 96, 103, 425 (pleine propriété), 429 et 471 (copropriété par tiers), 9 rue Villebois Mareuil, d'une superficie totale de 163 m², appartenant à Monsieur Olivier BOURON.

Monsieur le Maire explique que cet immeuble est trop proche de la chaussée et situé dans un virage, ne laissant qu'une place de trottoir trop étroite ce qui présente un danger certain pour le passage des piétons et en particulier des jeunes enfants dont l'école est proche.

En cas de préemption par la commune, il informe que 50% du coût sera financé par les amendes de police, soit 8 450 €

Monsieur Jérôme BESNIER demande si dans les 50%, il y a une aide pour la démolition.

Monsieur le Maire précise que tous les ans la Commune peut prétendre à une subvention de 50% dans le cadre des amendes de police avec un plafond de dépenses subventionnable à hauteur de 60 000 €

Après un long débat concernant l'ex garage BARROCHE et les projets à venir, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

↳ d'acquérir, par voie de préemption motivée par un objectif d'amélioration de la sécurité dans cet endroit dangereux et dans le cadre du réaménagement du bourg, un bien situé à GREZ-EN-BOUERE, cadastré section AD n° 96, 103, 425 (pleine propriété), 429 et 471 (copropriété par tiers), 9 rue Villebois Mareuil, d'une superficie totale de 163 m², appartenant à Monsieur Olivier BOURON.

↳ que la vente se fera au prix de 14 400 €+ frais de notaire de 2 500 €

↳ qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

↳ que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Bâtiment, 9 Cité des Pelouses

Monsieur le Maire propose de revoir le prix de vente de la maison située 9 Cité des Pelouses qui est hors marché. Le but est de mettre la maison au prix réel du marché, à savoir 60 000 € Il est toujours possible de réaliser des devis pour la réhabilitation et, à tout moment, d'enlever le bien de la vente et de le mettre en location.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente la maison à 60 000 € éventuellement négociable, au lieu de 85 000 €

Mise à disposition du terrain de la commune au SIAEP

Madame Josiane ROBIN informe le conseil que la station de suppression, actuellement en réhabilitation, est construite sur la parcelle cadastrée n°80 appartenant à la commune de Grez-en-Bouère et que le SIAEP est propriétaire de la parcelle cadastrée n°81, derrière cette station. Une clôture sera réalisée par le syndicat d'eau pour délimiter le terrain autour de la station.

Elle expose que le syndicat d'eau demande, afin de régulariser la situation, d'échanger la parcelle cadastrée n°81 contre une partie de la parcelle cadastrée n°80. Elle précise, après s'être renseignée auprès de Maître GUÉDON et de Madame QUEMENER du Trésor Public, que le notaire peut établir un seul acte mais que les règles de la comptabilité publique ne le permettent pas. Les frais notariés coûteront entre 600 € et 700 € pour chaque collectivité. Le syndicat d'eau prend en charge les frais de bornage.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à l'euro symbolique au syndicat d'eau une partie de la parcelle cadastrée n°80. En contrepartie, le syndicat d'eau cèdera à l'euro symbolique la parcelle cadastrée n°81.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié.

Contrôle d'assainissement collectif lors d'une vente

La secrétaire donne lecture de la lettre de Maître LAUBRETON et du mail de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez demandant si la Commune a rendu obligatoire, par délibération du conseil municipal, le contrôle de la conformité des installations d'assainissement collectives lors d'une vente immobilière.

Monsieur le Maire informe qu'aucune délibération n'a été prise.

C'est l'employé technique communal qui effectue ce contrôle lors d'une vente. La Mairie délivre une attestation de conformité ou de non conformité au Notaire.

Le Conseil Municipal décide de rendre obligatoire le contrôle de la conformité des installations d'assainissement collectives par un employé technique communal.

Révision des tarifs

➤ Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de la salle polyvalente. Un document est remis à chaque conseiller municipal.

Monsieur Michel FOUCHER demande une estimation du taux d'occupation de la salle polyvalente afin de connaître le pourcentage des locations hors commune.

Madame LEFAUCHEUX Sophie précise que la salle est trop petite pour accueillir certaines manifestations des associations ; cela les oblige à louer une salle dans une autre commune. Elle demande si une subvention sur le tarif du prix de la location extérieure peut être accordée aux associations.

Il est donc proposé d'étudier les demandes au cas par cas et si besoin de verser une subvention exceptionnelle.

Monsieur Yann OLLIER précise que la salle des sports sera peut-être reclassée pour accueillir des manifestations plus importantes.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si c'est possible d'appliquer un tarif différent pour les personnes domiciliées dans la commune et hors commune.

Le Conseil décide d'augmenter, à compter du 1^o janvier 2015, les tarifs de 2% arrondis à l'euro supérieur pour les personnes domiciliées dans la commune et de 3% pour les personnes domiciliées hors commune sauf les montants des arrhes et de la caution.

Il a également été décidé de modifier le tarif pour le chauffage. Un relevé de compteur sera établi avant et après chaque location et celui-ci sera calculé au prix coûtant.

Type de location	1 jour	2 jours consécutifs (2 ^{ème} jour)
Personnes domiciliées dans la commune	145,00 €	71,00€
Personnes domiciliées hors de la commune	212,00 €	106,00 €
Location des couverts	0,60 € personne	
Charge sur relevé de compteur	au prix coûtant	
(repas familiaux et privés)		

Montant des Arrhes

Personnes domiciliées dans la commune	60,00 €
Personnes domiciliées hors de la commune	90,00 €

Montant de la caution

Personnes domiciliées dans la commune	230,00 €
Personnes domiciliées hors de la commune	350,00 €

Location pour vin d'honneur ou pour réunions

Apéritif dînatoire

Personnes domiciliées dans la commune	66,00 €
---------------------------------------	---------

Personnes domiciliées hors de la commune	85,00 €
---	---------

Pour les associations communales et toutes réunions d'organismes dont le siège social est à Grez-en-Bouère : mise à disposition gratuite de la salle, mais si utilisation de la cuisine, il sera demandé 17 €

L'utilisation de la cuisine est désormais incluse dans les prix.

➤ **Cantine de l'accueil de loisirs sans hébergement**

Madame Evelyne PERTHUÉ informe le Conseil que, suite à la réunion du Comité de Pilotage, il a été décidé de passer de 3 € à 3.55 € le prix du repas pour s'aligner sur celui de la cantine municipale. En effet, depuis le 1^{er} septembre, ce service est assuré par du personnel communal. Elle précise que les tarifs des activités ne changeront pas pour éviter une charge supplémentaire aux parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'un nouveau tarif du repas de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2014.
- fixe comme suit le tarif du repas de l'accueil de loisirs intercommunal regroupant les communes de Grez-en-Bouère, Bouère et Saint Brice : **3.55 €/ repas**
- décide de ne pas modifier le tarif à la journée et à la demi-journée ainsi que celui de la garderie du matin et du soir.

Acquisition d'un broyeur d'accotement

Monsieur le Maire propose d'acheter un broyeur d'accotement pour remplacer le matériel existant qui n'est plus adapté. Il précise qu'une partie du travail sera toujours réalisée par une entreprise extérieure pour le broyage des bermes des routes mais que cette acquisition permettrait d'être plus réactif pour entretenir les talus et avoir plus de souplesse.

Il présente deux devis :

- ↳ MECANIC 2000 pour un montant de 4 700 € HT (reprise de l'ancien matériel incluse), soit **5 640 € TTC**.
- ↳ ROMET pour un montant de 5 450 € HT (reprise de l'ancien matériel incluse), soit **6 540 € TTC**.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise MECANIC 2000 pour un montant de 5 640 € TTC.

Comptes-rendus des commissions

↳ **Commission communication**

Madame Sabine GABARD va relancer les associations pour le retour des articles pour le bulletin municipal.

↳ **Commission scolaire**

Madame Evelyne PERTHUÉ informe que deux nouvelles personnes ont été recrutées pendant les vacances :

- une pour la cantine
- l'autre pour le ménage, la garderie du matin et aider à la garderie du soir à partir de 16h00

Elle informe aussi que les inscriptions cantine ne se sont pas faites en temps et en heure. De nombreuses familles doivent encore venir s'inscrire à la mairie.

↳ Commission économique

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER informe qu'il y aura une réunion courant septembre. Il a rencontré quelques commerçants pour l'accès handicapés.

↳ Commission fleurissement

Madame Eliane PANNIER informe que Madame LEBOULANGER (Agence 7 Lieux) a envoyé un mail pour fixer une date concernant le constat de reprise complémentaire des végétaux. La date a été fixée au vendredi 19 septembre à 10h30.

Questions diverses

Lot 5 du lotissement le Frêne

Une pré-réservation est en cours concernant ce lot.

Installation d'une ostéopathe

Une ostéopathe, diplômée de l'école de Nantes, s'installera prochainement sur Grez-en-Bouère à la maison de santé. Elle sera présente les jeudis et vendredis. La signature du bail aura lieu d'ici fin septembre.

Comice agricole

Monsieur Frédéric BLANCHET a envoyé un mail pour connaître les communes candidates pour accueillir le comice en 2015. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord d'organiser le comice l'année prochaine, la réponse doit être donnée avant le 18 septembre 2014. **Le Conseil est d'accord à l'unanimité.**

Madame Evelyn PERTHUÉ propose de constituer un comité « comice » regroupant des agriculteurs, des associations, des commerçants...

Cérémonie du 4 novembre

Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie aura lieu le mardi 4 novembre prochain pour rajouter le nom d'un poilu oublié sur le monument aux morts. Il s'agit de Monsieur GODIVIER, décédé le 4 novembre 1914. Cette date a été choisie pour avoir la présence de toutes les autorités civiles et militaires ainsi que les enfants du primaire et du collège. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

Monsieur le Maire informe que les membres des commissions fleurissement, voirie et cimetière, se sont réunis jeudi dernier pour les travaux concernant le monument aux morts et l'aménagement autour de celui-ci. La partie haute du monument va être tournée en direction du cimetière. Le montant des travaux s'élève à 2 115.00 €TTC (devis NORMAND).

Un autre devis a été demandé à l'entreprise NORMAND pour l'achat d'une plaque au nom du centenaire manquant.

Tour de table

Monsieur Joseph GAUDIN soulève le problème de l'élection de Monsieur Dominique LUCAS en tant que conseiller communautaire.

Monsieur le Maire précise que les résultats ont été attaqués par le préfet au tribunal administratif sur un problème qui n'existe pas.

Monsieur Joseph GAUDIN fait une longue intervention de près de 30 minutes sur l'entreprise APROCHIM, où il fait état de sa situation personnelle, de ses relations avec l'entreprise et par ailleurs d'informations déjà connues et publiées sur les PCB. De plus il fait plusieurs attaques personnelles sur des membres de l'ancienne municipalité.

Il propose, afin d'améliorer la visibilité, au rond point de la route de Bierné, d'assurer une « coupe fraîche ».

Il propose également, afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons sur la rue de Taude, de mettre en sens unique la rue Neuve (en partant de rue de la Libération) ainsi que la rue de Taude (en partant de la Place de l'Eglise jusqu'à l'intersection de la rue Bel Ebat).

Monsieur le Maire demande d'étudier le sujet en commission voirie.

Madame Sabine GABARD ajoute, suite au discours de Monsieur Joseph GAUDIN : « lorsqu'il y a un incendie quelque part, la première chose que l'on fait, on évacue les gens, on ne réfléchit pas ».

Monsieur Yann OLLIER demande à la commission bâtiment de se réunir pour effectuer un état des lieux des logements communaux, rue Bel Ebat, qui se dégradent.

Madame Josiane ROBIN propose de fixer une date pour la commission développement durable. Celle-ci se réunira le mardi 16 septembre à 20h00.

Madame Sophie LEFAUCHEUX suggère de revoir le fonctionnement des poubelles à l'espace propreté avec la COM-COM.

Monsieur Jérôme BESNIER propose de programmer une réunion de CCAS afin de compléter l'enquête de l'AGEMA et de parler des colis de Noël. Celle-ci est fixée le lundi 22 septembre à 20h00.

Il a été décidé de fixer les réunions de conseil municipal les premiers lundis de chaque mois.

La séance est levée 23h00